



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20211202-DELIB20211202-DE
Reçu le 03/12/2021

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 02 DECEMBRE 2021

Date de convocation : le 22 novembre 2021
Date d'affichage : le 02 décembre 2021
Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration

Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2021/12/02

Election des Vice - Présidents du SIEDA



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2021/12/02

Election des Vice- Présidents du SIEDA

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20211202-DELIB20211202-DE
Reçu le 03/12/2021

Monsieur le Président indique que conformément à l'article 10 des statuts du SIEDA, le Comité Syndical élit, en son sein, les Vice- Président et les autres membres du bureau.

Le nombre de Vice-Présidents et la composition du bureau est fixé par le Comité Syndical.

En ce qui concerne l'existence d'un premier, deuxième, etc... Vice-Président, le principe de leur élection résulte obligatoirement de l'ordre de nomination contrairement au régime des délégations du Président au(x) Vice-Président(s).

Le Président sera remplacé « en cas d'absence, de suspension, ..., dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre de nomination. Dès lors, en cas d'absence du Président, c'est obligatoirement le premier Vice-Président qui le remplace. S'il y a ordre de nomination, cela sous-entend qu'il ne revient pas à l'exécutif de décider au sein du Bureau qui a vocation à devenir 1er Vice-Président mais bien aux délégués.

Deux voies sont possibles :

- Soit l'élection a lieu pour chaque Vice-Président à pourvoir et donc dans l'ordre : un vote pour élire le premier Vice-Président, puis un vote pour le second, etc...
- Soit un seul vote pour les Vice-Présidents en laissant le choix au votants le soin d'inscrire par ordre, les noms des personnes correspondant aux sièges à pourvoir, sera Premier Vice-Président, le candidat qui figure le plus dans cette position lors du décompte des scrutins, idem pour le second...

Le nombre de Vice- Président est librement déterminé par le Comité Syndical sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci (50 élus 30% soit un maxi de 15 Vice-Présidents).

Après un vote, le Comité Syndical a élu, à l'unanimité, les 13 Vice -Présidents, comme suit :

Premier Vice -Président : Jean Marie LACOMBE

Et les 12 Vice-Présidents suivants par ordre alphabétique :

- Monique ALIES
- Jacques BARBEZANGE
- Christophe BERNIE
- Jean Marc CALVET
- Jean François CLAPIER
- Sylvain COUFFIGNAL
- Robert DIEUDE
- Jean Pierre MASBOU
- Anice SASSI
- Anne Claire SOLIER
- Pierre TIEULIE
- Bernard VERDIE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



Et publication ou notification

le 03 décembre 2021



Le Président du SIEDA

Sébastien DAVID

ZAC de Bourma
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr